

Projet éolien « moulin bois » sur les communes de Laneuville et Cressonsacq

Enquête publique du 3 octobre au 6 novembre 2025



Impacts négatifs significatifs sur Paysage – Biodiversité

Caractéristiques du projet : 12 éoliennes – 6 postes de livraison

Porteur de projet : société parc éolien Enertrag

Hauteur totale : **hauteur maximale de 200 mètres** et garde au sol d'au moins 30 mètres

Rotor de 162 à 170 m de diamètre

Puissance unitaire : 6,2 à 7 MW, Capacité totale installée 84 MW

Production totale estimée : 189 à 206 GWh/an

Variantes : 4 variantes d'implantation impactant paysage et patrimoine par leur hauteur de 200m

Manque d'autres variantes sur un secteur à moindres enjeux environnementaux

Pas de tableaux d'analyse multicritères

Raccordement : solutions techniques et tracé non définis : les travaux (plate-forme, pistes d'accès, raccordement)

Impacts non évalués sur l'environnement

Danger des gardes au sol de 30m au lieu des 50m recommandés vu le diamètre du rotor > 70m

Distance insuffisante aux haies : 3 éoliennes à moins de 200 m des haies NR2 à 122m, CR1 à 193m, NR6 à 173m

Distance aux premières habitations : 635 mètres !!!! insuffisant

Eviter, Réduire, Compenser, le projet ne respecte pas ces mesures obligatoires : l'autorité environnementale estime les mesures d'évitement absentes ou insuffisantes car non menées jusqu'au bout



PAYSAGES

Dégradation du paysage

Non-respect du schéma régional éolien qui indique que le secteur n'appartient pas à une zone favorable à l'éolien

Dégradation du grand paysage ouvert : « Le projet dégrade de manière significative les composantes de ces paysages »

L'ABBATIALE DE ST MARTIN AUX-BOIS FAIT L'OBJET D'UN ENJEU TRES FORT : ce monument émerge dans le paysage ouvert et doit rester le point culminant dans le paysage. **Les communes de Cressonsacq et Laneuville sont dans le périmètre de protection du site patrimonial de St Martin-aux-Bois**

Effet d'encerclement : l'angle d'occupation de l'horizon est augmenté : de + 10° (à Gournay) jusqu' à + 70° pour Cressonsacq

Contexte éolien déjà très marqué : impact visuel fort

Effet de saturation visuelle : Selon le dossier : **Dans un rayon de 22kms, 30 parcs représentant 100 machines déjà construites, 52 sont autorisées et 27 sont en instruction (soit un total de 179 éoliennes prévues)**

Impacts cumulés et co-visibilité avec les parcs voisins : Le parc de la Plaine d'Estrées sur Bailleul-le-Soc (à 600m de la ZIP Bois-Moulin) et le parc Bois-Moulin formeront un même ensemble pour l'impact environnemental auquel s'ajoute le parc Chemin du Bois Hubert sur Lieuvillers (à 4,6 kms du projet Bois-Moulin)

Patrimoine

Non-respect du périmètre de protection du site patrimonial de l'abbatiale de St Martin-aux-Bois situé à 4,6 kms du projet

Impacts sur le patrimoine : Abbatiale de St Martin -aux-Bois - **Nombreux lieux de mémoire** : cimetières militaires et monuments commémoratifs- 35 monuments historiques à moins de 10kms

Atteinte à d'autres monuments historiques : Co visibilité avec les fermes de Saint-Julien le Pauvre, d'Ereuse et d'Eraïne. Projet visible depuis le château et le Domaine national de Compiègne et des Beaux-Monts.

Recommandation de la MRAe: rechercher un site alternatif afin notamment de ne pas altérer le site patrimonial de l'abbaye de Saint-Martin-au-Bois le projet porté par Enertrag étant dans le cône de vue de l'Abbatiale de St Martin aux Bois

BIODIVERSITE

Impacts élevés sur la faune volante

Site à enjeux très élevés : dans un rayon de 20kms 7 zones ZSC- 2 zones ZPS- 41 zones ZNIEFF- à 10kms parc naturel de l'Oise-pays de France

Manque de mesures d'évitement

Etude insuffisante : Manque d'une cartographie des enjeux et d'une étude dans les 2kms autour de la Zone d'implantation pour les habitats et déplacements

Non prise en compte du suivi de mortalité des parcs voisins Bailleul le Soc et Lieuvillers (plaine d'Estrées et Chemin du Bois Hubert (mortalité forte en Plaine d'Estrées)

Absence de carte permettant de croiser les enjeux environnementaux avec la localisation des éoliennes

CHAUVE-SOURIS 16 espèces protégées de chauves-souris dont six présentent un intérêt patrimonial

Forte activité des : Sérotules, Noctules de Leisler, Sérotines, Pipistrelles communes.

Enjeux forts pour La Noctule commune et La Pipistrelle de Nathusius en déclin et **risque de disparition**

Passage de Murins, Oreillards, Pipistrelles et Sérotines, Noctules

-zone à enjeu identifiée pour les maternités de chauves-souris sensibles à l'éolien.

- Eoliennes NR6, CR1, CR2 et CR4 trop proches des haies : zones de déplacement potentiel des chauves-souris

- risque de perte de l'utilisation de l'habitat des chauves-souris dans un périmètre d'au moins 1 km autour des éoliennes

- risque de forte mortalité par les rotors de plus de 90 m (rotors prévus entre 162 et 170 m de diamètre) et une hauteur de garde de 30 m au lieu de 50m minimum recommandés.

OISEAUX 72 espèces recensées, dont 15 patrimoniales en période de nidification, 15 patrimoniales en période de migration et 8 patrimoniales en période hivernale

Dangers du vol à hauteur de pales : En période hivernale, plus de 54 % des oiseaux en vol

En période prénuptiale, 82%

Zone de chasse pour les rapaces (faucon crécerelle et buse variable)

Impacts cumulés entre parcs voisins : Incertitude sur l'espacement entre éoliennes pour une traversée de la zone sans danger pour les espèces à enjeux

Autres nuisances... :

-Atteintes majeures aux patrimoines culturel, historique, environnemental et mémoriel

-Dégradation de la santé des résidents proches et des élevages, effets stroboscopiques, effets électromagnétiques et infrasons

- Industrialisation et destruction préjudiciable des paysages ruraux

- Perte de valeurs de nos biens immobiliers

- Nuisances sonores et infrasons

- Impact sur la santé des riverains

- Augmentation des factures d'électricité

- Production intermittente en fonction du vent et pas des besoins de la population. Etc...